

# Zone humide de la Caille Nord (Allonzier la Caille)

## Enjeux du site et actions de gestion 2024–2029

Source : 2024, Syr'usses, Zone humide de la caille nord – notice de gestion 2024–2029, 40p



Pays de  
Cruseilles  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

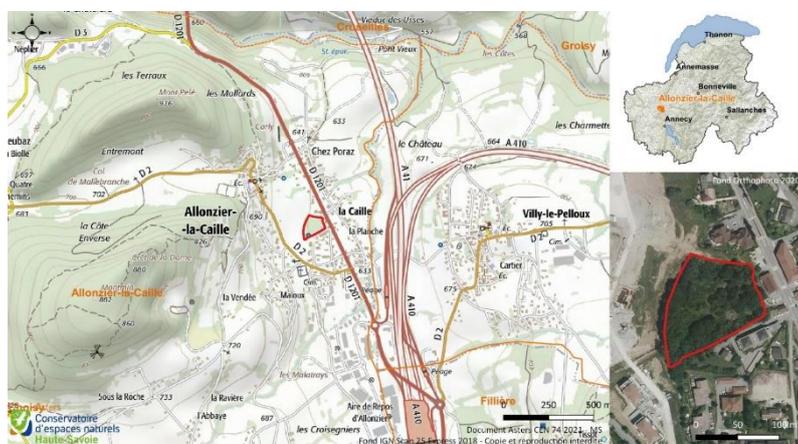
Notice de gestion réalisée avec l'aide financière de :



### Un site naturel à enjeux pour la ressource en eau et la biodiversité

La zone humide de la Caille nord se situe en tête du ruisseau du Viéran, affluent rive gauche des Ussees. Elle occupe à ce titre une position stratégique, en tête de bassin versant.

Elle abrite différents types d'habitats naturels : certains boisés, d'autres semi-ouverts, ou totalement ouverts, ainsi qu'une mare. Ces habitats sont assez communs et abritent également des espèces végétales plutôt communes. Concernant la faune, le site est favorable à la reproduction de la grenouille rousse (pontes observées depuis 2019) et présente un intérêt pour de nombreuses espèces, notamment les oiseaux et petits mammifères. Elle assure à ce titre un réel rôle de **réservoir de biodiversité**, d'autant plus important à préserver dans un contexte fortement urbanisé.



Gros bec casse-noyaux



Mésange charbonnière



Sittelle torchepot



Hérisson d'europe

Crédit photo : © LPO

Du point de vue de la ressource en eau, du fait de sa situation en tête de bassin versant et au cœur de zones urbanisées, elle assure de multiples fonctions :

- **Maintien d'une bonne qualité de l'eau** : rôle d'épuration
- **Régulation des crues** : la zone humide assure un stockage d'eau dans le sol en période de pluie, et contribue ainsi à assurer une bonne gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire, en réseau avec d'autres zones humides
- **Régulation des étiages** : par restitution lente de l'eau contenue dans les sols en période de sécheresse, elle contribue au soutien du débit des ruisseaux et des nappes souterraines
- **Puits de carbone** : comme toutes les zones humides, elle séquestre le carbone par la végétation qui s'y développe, et également au sein du sol, des horizons tourbeux ayant été identifiés

#### Fiche d'identité

- Altitude : 650 m
- Superficie : 1 ha environ
- Hydrographie : Alimentation par une source localisée à l'ouest et des ruissellements diffus. Exutoire constitué du ruisseau du Viéran.
- Usages dans le bassin versant : zones urbanisées (habitations individuelles, logements collectifs, voiries, parkings)

Elle présente enfin un **intérêt pédagogique** certain.

## Mais un site altéré d'un point de vue fonctionnel

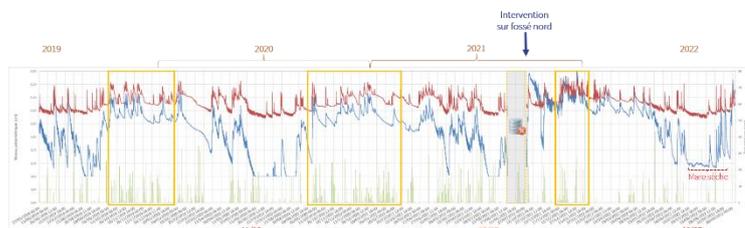
Le site se trouve altéré par :

- L'absence d'entretien qui conduit à une fermeture progressive des milieux, une banalisation des habitats, et un appauvrissement de la biodiversité ;
- Les impacts induits par l'urbanisation environnante : déchets plastiques, déchets verts, modification des modalités d'alimentation en eau, pollutions diffuses (voiries circulées, déjections canines), nuisances sonores, pollution lumineuse, remblais, isolement du site ;
- La présence de 3 espèces exotiques envahissantes : le solidage géant, le laurier cerise et le bambou.



## Les actions historiques de gestion du marais (2018–2023)

- Travaux de restauration de la partie centrale de la zone humide : bucheronnage, déchetage, rognage de souche et broyage de restauration annuel, petits travaux hydrauliques ;
- Arrachage annuel des espèces exotiques envahissantes ;
- Chantiers participatifs : évacuation des déchets, creusement d'une mare ;
- Suivis de l'état de conservation : flore/amphibiens/hydrologie.



## Le nouveau programme d'actions (2024–2029)

Compte tenu des enjeux décrits précédemment, l'objectif majeur retenu pour le site est de limiter les menaces qui pèsent sur lui, tout en poursuivant les actions de diversification des habitats naturels :

Type d'actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Entretien de la prairie centrale par broyage avec exportation <sup>1</sup>						
Arrachage manuel du solidage géant et du laurier cerise (chantier d'insertion) <sup>1</sup>						
Ramassage des déchets de bâtiment <sup>2</sup>						
Retrait des déchets verts <sup>3</sup>						
Recreusement de la mare <sup>1</sup>						
Aménagement de la bande nord (réensemencement ? barrières ? signalétique ?), puis entretien <sup>3</sup>						
Suivis de l'état de conservation (flore/amphibiens/hydrologie) <sup>1</sup>	h	a/h	h	h	f/a/h	h

<sup>1</sup> Action sous maîtrise d'ouvrage du Syr'Usses

<sup>2</sup> Action sous maîtrise d'ouvrage du promoteur des bâtiments « cœur de caille »

<sup>3</sup> Action sous maîtrise d'ouvrage de la commune